

Tunnel sous la Citadelle - Bilan de la concertation préalable

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 14 mai 1990, le Conseil Municipal avait défini les modalités de la concertation préalable de la population concernant le projet de tunnel sous la Citadelle.

Cette concertation s'est donc déroulée comme suit :

1. Mesures de publicité

L'objet et les modalités de la concertation ont été portés à la connaissance des habitants au moyen de :

- deux panneaux implantés sur le site, l'un côté Rivotte, l'autre côté Tarragnoz,
- un avis d'insertion dans la presse locale (Est Républicain du 23 août 1990).

2. Exposition publique

L'exposition, avec maquette, plans et divers documents, organisée au Service Études et Travaux de la Mairie de Besançon, a été ouverte au public tous les lundis de 14 h 30 à 16 h 30 et tous les vendredis de 9 h 30 à 11 h 30, à compter du 27 août 1990 jusqu'au 31 janvier 1991.

Cette exposition a été visitée par une quinzaine de personnes et deux annotations ont été consignées sur le registre :

- inquiétude sur le trafic poids lourds Faubourg Tarragnoz,
- réserve sur le fonctionnement des ronds-points aux carrefours têtes de tunnel, notamment côté Rivotte.

3. Réunion publique du 31 janvier 1991

Pour clôturer cette concertation, une réunion publique, présidée par M. RÉGNIER, Adjoint à la Voirie Circulation, s'est tenue en Mairie salle Tristan Bernard le 31 janvier 1991 à 18 heures.

Sept personnes assistaient à cette réunion, au cours de laquelle une présentation du projet a été faite. Au cours de cette séance, deux questions ont été posées :

- si le niveau des crues du Doubs a bien été pris en compte, notamment Tarragnoz. La réponse apportée fut «oui»,
- l'accroissement du trafic sur l'avenue de la Gare d'Eau et la rue Charles Nodier : estimée dans l'étude Transitec de 2 000 à 3 000 véhicules par jour.

4. Conclusion

Il ressort de cette concertation que le projet du tunnel sous la Citadelle ne suscite pas d'opposition, mais au contraire une tacite approbation des Bisontins.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le bilan de concertation concernant le projet de tunnel sous la Citadelle.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, approuve le bilan de concertation qui lui est présenté.